



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## personnes défavorisées

Question écrite n° 16207

### Texte de la question

M. Rodolphe Thomas désire attirer l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la nécessité d'améliorer la solidarité alimentaire en faveur des plus démunis. En effet, au moment où l'on met en garde contre le développement de l'obésité, nombre de nos concitoyens, en situation de grande pauvreté, demeurent confrontés à de graves problèmes de carences alimentaires. Le rôle joué par les associations et notamment le réseau des banques alimentaires dans la collecte et la redistribution de produits alimentaires est essentiel et doit être salué. Il semble cependant que des progrès pourraient être encore accomplis dans ce domaine. Il souhaiterait donc savoir quelles initiatives le Gouvernement entend prendre pour éviter la destruction des surplus de produits agricoles et les gâchis de produits alimentaires, ainsi que pour généraliser la collecte des produits, encore consommables, retirés des circuits au niveau de la production ou de la vente, et ainsi pouvoir mieux coordonner leur redistribution aux plus démunis.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la nécessité d'améliorer la solidarité alimentaire en faveur des plus démunis. Conscient de cette nécessité, le Gouvernement a inscrit dans le plan national de renforcement de la lutte contre la précarité et l'exclusion lancé en mars 2003 une mesure visant à conforter le conseil et l'aide nutritionnelle aux personnes en difficulté. L'objectif est de parvenir à une meilleure prise en compte de l'alimentation dans les politiques de lutte contre les exclusions et de renforcer l'action des associations oeuvrant dans le champ de l'aide alimentaire. Dans ce cadre, Mme la secrétaire d'État à la lutte contre la précarité et l'exclusion a lancé en septembre 2003 une charte « Alimentation et insertion » signée par des représentants des associations ainsi que des entreprises concernées visant à mettre en oeuvre un principe d'accès pour tous à une alimentation saine et équilibrée. Trois actions vont être mises en oeuvre : d'une part une action de formation des bénévoles des grands réseaux associatifs, d'autre part le renforcement et le développement qualitatif des collectes alimentaires ; enfin, l'opération « un restau pour deux » devrait permettre de recréer le lien social autour de l'alimentation au bénéfice des personnes précarisées. Dans le même temps, l'institut de veille sanitaire en partenariat avec les acteurs associatifs va lancer une étude d'évaluation sur le profil des populations ayant recours à l'aide alimentaire, en vue de mieux ajuster les actions des pouvoirs publics et des associations en ce domaine. Les moyens financiers octroyés par l'État aux associations oeuvrant dans le domaine de l'aide alimentaire seront accrus.

### Données clés

**Auteur :** [M. Rodolphe Thomas](#)

**Circonscription :** Calvados (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16207

**Rubrique :** Politique sociale

**Ministère interrogé :** affaires sociales, travail et solidarité

**Ministère attributaire** : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

**Date de signalement** : Question signalée au Gouvernement le 1er décembre 2003

**Question publiée le** : 14 avril 2003, page 2809

**Réponse publiée le** : 8 décembre 2003, page 9387